



CONSEIL DE TUTELLE

Vingt-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 16 juin 1961,
à 10 h 45

NEW YORK

S O M M A I R E

	Page
<i>Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite):</i>	
<i>i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1960;</i>	
<i>ii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1961)</i>	
<i>Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et des représentants spéciaux de l'Autorité administrante (suite)</i>	81

Président: U TIN MAUNG (Birmanie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Belgique, Birmanie, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Nouvelle-Zélande, Paraguay, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite):

- i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1960 (T/1574, T/L.1014);*
- ii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1961) [T/1560]*

[Points 4, f, et 6 de l'ordre du jour]

Sur l'invitation du Président, M. Goding et M. Nucker, représentants spéciaux de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, et M. Nakayama, conseiller des représentants spéciaux, prennent place à la table du Conseil.

QUESTIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE ET REPOSES DU REPRESENTANT ET DES REPRESENTANTS SPECIAUX DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE (suite)

Progrès politique (fin)

1. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) demande si le changement de gouvernement aux Etats-Unis et la nomination d'un nouveau Haut Commissaire pour le Territoire sous tutelle seront suivis d'efforts plus dynamiques et plus intensifs pour la réalisation des fins du régime de tutelle dans les Iles du Pacifique.

2. M. GODING (Représentant spécial) répond que, bien que les progrès réalisés jusqu'à ce jour aient été satisfaisants, le gouvernement a maintenant l'occasion de faire le point des résultats obtenus et de juger du rythme du progrès en fonction des recommandations de la Mission de visite.

3. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) demande si l'Autorité administrante pourra présenter les résultats de son examen de la situation à la vingt-huitième session du Conseil de tutelle.

4. M. GODING (Représentant spécial) répond par l'affirmative; l'attention du Conseil sera attirée sur toutes modifications dans l'orientation ou dans le rythme du progrès qui pourront être jugées désirables.

5. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) demande quelle priorité sera donnée à l'étude détaillée des ressources du Territoire pour déterminer si son potentiel est à la mesure de l'importante mission civilisatrice entreprise par l'Autorité administrante.

6. M. GODING (Représentant spécial) répond qu'il n'a pas encore mis au point d'ordre de priorité.

7. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) demande si le représentant spécial désire commenter le passage du paragraphe 68 du rapport de la Mission de visite (T/1560) où il est dit qu'il importe que l'Administration rappelle à la population de Saïpan que son avenir ne peut être dissocié de celui du reste du Territoire sous tutelle, et où il est dit en outre qu'il n'en a pas toujours été ainsi par le passé.

8. M. NUCKER (Représentant spécial) fait remarquer que la population de Saïpan est ethniquement apparentée à celle de Guam et que les deux îles ne sont pas très éloignées. M. Nucker pense qu'en raison de l'existence de ces liens étroits entre Guam et Saïpan, la population de Saïpan a pu s'adresser à la Mission de visite en des termes qui ont donné l'impression que les représentants de l'Administration à Saïpan n'avaient pas donné aux habitants une idée très précise de la nature des travaux du Conseil de tutelle et des méthodes qui leur permettraient d'obtenir une modification de leur statut. Il faut également se rappeler que Saïpan est administré par les autorités navales, qui n'ont aucune responsabilité directe en ce qui concerne l'administration des autres parties du Territoire; cela a pu provoquer une attitude plus particulariste de la part de l'administration locale.

9. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay), se référant à la déclaration que le Président de la Mission de visite a faite au sujet de la situation à Saïpan et qui figure au paragraphe 64 du rapport, demande si l'Administration a fait le nécessaire pour dissiper le malentendu qui a provoqué cette déclaration.

10. M. SALAMANCA (Bolivie) [Président de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1961)] explique que la Mission a examiné en détail les problèmes qu'elle

a rencontrés à Saïpan, parce qu'elle a estimé de son devoir de leur rechercher des solutions. Il pense que le représentant de l'Inde pourrait donner des renseignements supplémentaires sur ce point.

11. M. RASGOTRA (Inde) explique que les membres de la Mission de visite ont eu l'impression que l'administration locale de Saïpan avait peut-être poussé un peu trop loin le concept de l'autodétermination. Il faut se rappeler qu'au moment de la négociation des accords de tutelle les autorités administrantes, y compris les Etats-Unis, se sont engagées à préserver l'identité des territoires sous tutelle. L'identité d'un territoire ne peut donc être modifiée que par la volonté de la population, librement exprimée au moment où son avenir est déterminé. L'autodétermination par étapes pourrait conduire à un auto-anéantissement. La population de Kusaï a déclaré à la Mission de visite, comme le sait le Conseil, qu'elle désirait être indépendante. Le même désir a été exprimé dans d'autres îles et, s'il était exaucé, il ne resterait rien du Territoire sous tutelle. Il ne faut pas oublier non plus que, si Saïpan ou quelque autre district choisissait le séparatisme, certaines des solutions applicables à l'ensemble du Territoire, l'indépendance ou une certaine forme d'autonomie par exemple, deviendraient alors impossibles.

12. La Mission de visite a estimé qu'elle avait le devoir d'expliquer cette situation à la population de Saïpan, parce qu'elle a estimé que l'on n'avait pas expliqué le problème aux Saïpanais en fonction des données historiques de l'Accord de tutelle. La Mission de visite a également fait remarquer aux Saïpanais que Guam est un territoire non autonome et que, tout en étant peut-être plus prospère, il avait aux yeux des Nations Unies un statut quelque peu inférieur à celui d'un territoire sous tutelle. A une réunion, les Saïpanais ont expliqué qu'ils avaient cherché à s'unir à Guam parce qu'ils entretenaient des relations économiques avec cette île; on leur a fait remarquer que la stabilité de l'économie de Guam dépendait de la présence d'un grand nombre de fonctionnaires américains, dont le départ aurait ses répercussions sur l'économie locale.

13. La Mission a eu l'impression que les Saïpanais avaient compris la situation. L'Autorité administrante n'a donc pas à leur donner d'explications supplémentaires.

14. La Mission de visite n'a pas exprimé d'avis sur la question de savoir si le Territoire sous tutelle devait s'unir, en tout ou en partie, à Guam ou aux Etats-Unis, car une telle expression de vœux serait prématurée. Un autre élément dont il faut tenir compte, et dont il a été question dans la déclaration du Président de la Mission de visite, c'est que le statut de Guam aura été modifié avant que la population du Territoire sous tutelle soit appelée à déterminer son avenir.

15. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) ne pense pas que l'épithète "inférieur" convienne en ce qui concerne le statut de Guam; le mot "différent" eût été un mot plus heureux. A n'en pas douter, la population de Guam, qui possède presque tous les attributs importants de l'autonomie, sauf qu'elle n'a pas de gouverneur élu, et qui possède la nationalité américaine, n'admettrait pas que l'on dise que son statut est inférieur en quoi que ce soit à celui du Territoire sous tutelle.

16. Il est évident pour le Conseil de tutelle que le Territoire doit être considéré comme un tout jusqu'à

l'expiration de l'Accord de tutelle. Mais ce principe n'est pas aussi évident pour les autochtones ou pour l'administration locale qui ne connaissent que les documents de base, à savoir la Charte des Nations Unies et l'Accord de tutelle, où aucune disposition ne stipule expressément que l'intégrité territoriale d'un Territoire sous tutelle doit être préservée jusqu'à l'expiration de l'Accord. M. Bingham ne doute pas que l'intégrité du Territoire doive être préservée, mais il comprend que certaines personnes aient pu penser qu'il serait possible de mettre fin en partie à l'Accord. D'après ce dont il a pu se rendre compte dans le Territoire, M. Bingham n'est pas sûr que les habitants autochtones aient tout à fait compris le raisonnement de la Mission de visite, mais ils l'ont accepté comme tel et ils en tiendront compte à l'avenir.

17. M. RASGOTRA (Inde) pense personnellement que le statut de Guam, du point de vue international, est inférieur à celui du Territoire sous tutelle parce que le concept de mission sacrée est plus pleinement exprimé au Chapitre XII de la Charte qu'au Chapitre XI.

18. Pour ce qui est de la question de l'identité du Territoire, les autorités administrantes se sont très explicitement engagées à maintenir l'identité distincte des territoires sous tutelle.

19. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) déclare que la Mission de visite est apparemment parvenue à dissiper certaines des idées erronées que les Saïpanais se faisaient du statut de leur district. Il demande si l'on a pris des mesures pour donner une plus grande publicité à la mise au point faite par la Mission de visite ou si l'Administration a pensé qu'il valait mieux attendre jusqu'à ce que le Conseil de tutelle l'ait cautionnée.

20. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il était présent à une séance de la législature de Saïpan et du Congrès de Tinian, après le départ de la Mission, et qu'il a appuyé la conclusion de la Mission selon laquelle les Nations Unies n'approuveraient pas une levée partielle de l'Accord de tutelle, qui résulterait d'une intégration de Saïpan à Guam.

21. M. GODING (Représentant spécial) ajoute qu'il a assisté à la même séance et qu'il en a retiré l'impression que les dirigeants et législateurs saïpanais comprennent maintenant la situation et sont disposés à accepter le point de vue du Conseil de tutelle, exprimé par la Mission de visite.

22. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) rappelle qu'on a donné récemment beaucoup de publicité aux Etats-Unis à la création d'un corps de volontaires de la paix, qui doit être composé de jeunes gens désireux de travailler dans les pays sous-développés et disposés à vivre dans les mêmes conditions que la population locale. Il se demande s'il serait possible d'envoyer de tels volontaires dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique.

23. M. GODING (Représentant spécial) répond que l'Administration en a eu déjà l'idée. Elle n'a pas encore examiné cette possibilité avec les dirigeants du corps de volontaires de la paix, mais elle compte étudier la question.

24. M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) dit qu'il ne peut poser de questions, parce que le rapport de la Mission de visite n'a pas encore été distribué en français, ce qui est étonnant, car il existe un texte en anglais depuis trois semaines.

25. M. PROTITCH (Sous-Secrétaire à la tutelle et aux renseignements relatifs aux territoires non auto-

nomes) répond que le Secrétariat regrette beaucoup le retard apporté aux traductions du rapport, qui est dû à la grande quantité de travail que les services de traduction et de reproduction ont dû fournir ces derniers jours, en raison des séances du Conseil de sécurité.

26. M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) fait remarquer que ce n'est pas la première fois que cela arrive et que ces méthodes de travail ne sont pas satisfaisantes. C'est probablement qu'il n'y a pas un personnel suffisant en nombre, ce qui soulève le problème de la répartition des crédits entre les différents services du Secrétariat.

27. Il tient à remercier le Sous-Secrétaire des renseignements qu'il a fournis au sujet des frais d'une séance du Conseil de tutelle, à la réserve près que les documents remis ne portent pas sur les frais concernant le matériel.

Progrès économique, social et de l'enseignement

28. M. RIFAI (République arabe unie) demande quelles mesures prend l'Administration pour accélérer le versement des indemnités pour dommages de guerre.

29. M. GODING (Représentant spécial) répond que l'Administration envisage de créer un organisme de révision qui examinerait la nature et la portée des réclamations. Il s'agirait de procéder d'abord à une réévaluation complète de la situation à ce sujet, de façon à obtenir une estimation approximative du montant total de ces revendications.

30. M. RIFAI (République arabe unie) demande ce que pense l'Administration de la recommandation contenue au paragraphe 219 du rapport de la Mission de visite (T/1560).

31. M. GODING (Représentant spécial) répond que cette recommandation précise est l'une des questions qu'il voudrait voir examiner en premier lieu. Un versement global pourrait être acceptable dans certaines régions, mais risquerait d'être mal accueilli dans d'autres. M. Goding tient à étudier cet aspect de la question avec les administrateurs de district et avec la population.

32. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) pense qu'il serait utile que la Mission de visite précise si elle envisage un règlement global s'appliquant à l'ensemble du Territoire ou des règlements globaux dans les différents districts, il ne croit pas qu'un versement global pour l'ensemble du Territoire soit acceptable dans tous les districts.

33. M. SALAMANCA (Bolivie) rappelle qu'avant que le Territoire ait été placé sous l'administration des Etats-Unis, il n'était pas une zone stratégique, et le Japon, en tant que Puissance mandataire, avait l'obligation de l'empêcher de devenir un champ de bataille. En violant le Mandat et en transformant les îles en base militaire, le Japon a assumé une lourde responsabilité devant la communauté internationale.

34. On n'a jamais clairement expliqué pourquoi les Etats-Unis n'ont pas pu persuader le Japon de verser des réparations au Territoire. La population de Guam a reçu des indemnités, mais des Etats-Unis et non du Japon. Certes, il serait déplacé de demander aux Etats-Unis pourquoi, dans le cas de Guam, ils ont pris eux-mêmes la responsabilité de verser des indemnités; mais il faut souligner que, dans le cas présent, les Etats-Unis représentent l'ONU et le Conseil de tutelle à l'égard du Japon.

35. En ce qui concerne la question d'indemnités globales ou séparées, M. Salamanca estime que des indemnités peuvent être payées sous ces deux formes, car les dommages généraux aussi bien que particuliers donnent lieu à des revendications légitimes.

36. M. RASGOTRA (Inde) pense que la Mission de visite avait en vue des indemnités versées pour l'ensemble du Territoire, et non par district. Saïpan, par exemple, a peut-être souffert davantage que d'autres districts, mais elle a reçu plus d'aide économique de l'Administration depuis la fin de la guerre. La Mission a donc estimé qu'il valait mieux fixer un montant total d'indemnités et l'appliquer à l'ensemble du Territoire. La Mission a eu également en vue que cette somme soit constituée en un fonds et que les intérêts soient investis pour le développement des divers districts.

37. M. RIFAI (République arabe unie) demande au représentant spécial si le Conseil de tutelle peut s'attendre à une solution raisonnable du problème dans l'année à venir.

38. M. GODING (Représentant spécial) répond qu'on pourrait élaborer des modalités de solution dans l'année qui vient, mais il doute que les revendications soient complètement satisfaites dans ce délai.

39. M. RIFAI (République arabe unie), se référant au paragraphe 96 du rapport de la Mission de visite, demande au représentant spécial ce qu'il pense de la recommandation de la Mission selon laquelle on pourrait créer une station centrale de radiodiffusion dans un lieu central tel que Truk, pour desservir tout le Territoire.

40. M. GODING (Représentant spécial) répond qu'il pourrait être difficile de desservir un territoire si vaste avec une seule station de radiodiffusion. Il s'agit d'un problème technique, mais l'Administration y consacrerait certainement toute l'attention voulue.

41. M. RIFAI (République arabe unie) demande si les banques mentionnées au paragraphe 98 du rapport sont encouragées à étendre leurs activités aux investissements.

42. M. NUCKER (Représentant spécial) répond que, pour le moment, les entreprises bancaires du Territoire recueillent des renseignements et se familiarisent avec la situation locale. Elles n'ont pas encore décidé de l'ampleur des investissements qu'elles pourraient envisager. L'Administration examine en ce moment avec les banques la possibilité d'accorder aux Micronésiens des prêts individuels, par exemple pour la construction de maisons et l'installation de petites entreprises. M. Nucker pense qu'avec le temps les banques participeront pleinement au développement continu de la région.

43. M. RIFAI (République arabe unie) note que, de 1957 à 1960, selon le tableau qui figure au paragraphe 99 du rapport, les recettes des administrations locales ont dépassé les dépenses. Il se demande ce qu'il est advenu du solde positif.

44. M. NUCKER (Représentant spécial) répond que ce solde est reporté d'année en année. Les chiffres donnés dans le tableau concernent l'ensemble des administrations locales; pour chacune d'entre elles, le solde n'est pas excessif.

45. M. RIFAI (République arabe unie) fait observer qu'étant donné que les administrations locales dépensent de l'argent dans des domaines tels que l'édu-

cation et la santé, il semble étrange que, malgré les besoins dans ces domaines, les dépenses soient inférieures aux recettes.

46. M. NUCKER (Représentant spécial) précise que les autorités locales ne supportent pas toutes les dépenses en matière de santé et d'éducation, mais y participent dans la mesure de leurs moyens. Il estime qu'il vaut mieux, au stade actuel de développement du Territoire, que les administrations locales disposent d'un petit excédent de recettes et n'aient pas à financer de déficits.

47. M. RIFAI (République arabe unie) se référant au paragraphe 100 du rapport de la Mission de visite, demande pourquoi les taux d'impôts diffèrent d'un district à l'autre et d'une municipalité à l'autre.

48. M. GODING (Représentant spécial) répond que le pouvoir de fixer le taux des impôts appartient aux organes d'administration locale qui n'abordent pas les questions fiscales de la même façon.

49. M. RIFAI (République arabe unie) rappelle qu'au paragraphe 101 de son rapport, la Mission de visite a indiqué que les divers congrès de district ont exonéré des droits sur les spiritueux certains organismes et entreprises travaillant pour le Gouvernement des Etats-Unis. Il note, d'autre part, que les autochtones ne sont pas autorisés à consommer des spiritueux. Comme le Territoire a besoin de recettes accrues, il se demande pourquoi les congrès de district ne sont pas encouragés à imposer des droits sur les spiritueux importés.

50. M. GODING (Représentant spécial) dit que les congrès de district ont le pouvoir d'imposer des droits sur les spiritueux. La situation n'est plus, d'ailleurs, exactement comme la Mission de visite l'a décrite, car le Congrès de district des Palaos a, entre temps, imposé de tels droits.

51. En réponse à une autre question de M. RIFAI (République arabe unie), M. GODING (Représentant spécial) dit qu'il n'a pas encore eu l'occasion d'examiner les recommandations de la Mission de visite touchant les sources possibles de recettes, notamment les timbres-poste (T/1560, par. 106). L'Autorité administrante étudiera avec soin les utiles recommandations de la Mission de visite.

52. M. RIFAI (République arabe unie) demande ce que pense l'Autorité administrante de l'opinion qui a souvent été émise au sein du Conseil et qui a été reprise au paragraphe 113 du rapport de la Mission de visite, selon laquelle l'Autorité administrante devrait fournir une importante contribution financière pour le progrès économique du Territoire. Il est frappé par le fait que le montant de l'aide financière ou de la subvention au Territoire est resté au-dessous de 7 millions de dollars.

53. M. GODING (Représentant spécial) reconnaît que plus de fonds sont nécessaires, en particulier pour le développement économique, et il pense que l'idée selon laquelle le budget de développement devrait être distinct du budget ordinaire est une idée judicieuse. Mais toute demande d'augmentation des subventions devra être bien motivée quand elle sera soumise au Congrès ou au Gouvernement des Etats-Unis, dont M. Goding ne peut prévoir quelle sera l'attitude.

54. M. RIFAI (République arabe unie) rappelle que, par le passé, l'Autorité administrante a déclaré qu'elle préférerait ne pas entreprendre de plans de développement à long terme avant que la population

n'y soit préparée. Il demande au représentant spécial ce qu'il pense de l'opinion de la Mission de visite selon laquelle les autochtones sont, non seulement prêts pour un tel programme, mais déjà quelque peu impatients de le voir entreprendre.

55. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que, lorsqu'il s'agit de questions comme les deux questions qui viennent d'être soulevées, il est difficile au représentant spécial, qui parle forcément en tant que représentant du Gouvernement des Etats-Unis, d'exprimer une opinion personnelle.

56. M. RIFAI (République arabe unie) déclare qu'en sa qualité de membre du Conseil de tutelle, il a estimé de son devoir de poser ces deux questions, compte tenu des vues exprimées par la Mission de visite ainsi que des recommandations antérieures du Conseil, en ce qui concerne le développement économique du Territoire. Etant donné l'observation du représentant des Etats-Unis, il n'insistera cependant pas.

57. La question suivante de M. Rifai concerne les investissements privés; il voudrait savoir pourquoi l'Autorité administrante décourage ces investissements.

58. M. NUCKER (Représentant spécial) dit que, lorsqu'il était Haut-Commissaire, il a toujours considéré que l'Administration se devait de préserver les ressources locales, afin que, le moment venu, les Micronésiens puissent les exploiter pour eux-mêmes. Il est fier que son gouvernement n'ait pas ouvert les portes de la Micronésie à l'exploitation par des investisseurs étrangers.

59. M. RIFAI (République arabe unie) demande pourquoi l'Autorité administrante n'a pas jugé bon de faire des investissements dans des projets publics de développement.

60. M. NUCKER (Représentant spécial) répond que le but des investissements publics est de produire des avantages d'intérêt public. Il a toujours pensé que les habitants autochtones, qui ne sont pas réellement pauvres, ont davantage besoin d'une période de formation, qui leur permettra de participer directement à des investissements, que de gros bénéfices immédiats. Il est fier que les Etats-Unis aient consenti à se charger du fardeau financier jusqu'à ce que les habitants autochtones soient en mesure de faire des investissements publics.

61. M. FORSYTHE (Australie) demande au représentant spécial si l'Autorité administrante envisage de prendre des mesures pour améliorer les services médicaux dans les îles périphériques, en vue de donner effet à la recommandation de la Mission de visite (T/1560, par. 125).

62. Il voudrait également savoir ce que l'Autorité administrante pense de la recommandation de la Mission de visite au paragraphe 122 de son rapport selon laquelle des élèves diplômés d'écoles secondaires devraient faire des études dans des écoles de médecine où ils pourraient acquérir une pleine compétence médicale.

63. M. GODING (Représentant spécial) dit qu'il n'a pas encore pu étudier le problème à fond, mais qu'il peut informer le Conseil que l'Administration envisage un programme de formation d'auxiliaires médicaux et de construction de dispensaires dans les îles périphériques. Un petit bateau sanitaire, qui opérera plus facilement dans la région que les grands bateaux que l'on y utilise à présent, sera équipé aussitôt qu'on

disposera du personnel médical micronésien supplémentaire qu'il faudra pour cela.

64. Le représentant spécial n'est pas encore arrivé à des conclusions en ce qui concerne des changements au système actuel de formation médicale. Les assistants médicaux qui ont été formés au Centre de formation médicale des îles Fidji sont tenus en grande estime. Dans le cadre du système actuel, certains d'entre eux reçoivent une formation supplémentaire dans les hôpitaux des Etats-Unis.

65. M. FORSYTHE (Australie) demande si le représentant spécial peut donner des précisions sur la politique de l'Autorité administrante en ce qui concerne l'importante question du rythme du développement économique du Territoire sous tutelle.

66. M. GODING (Représentant spécial) dit que l'Administration accorde à la planification économique une grande attention. Les habitants autochtones s'intéressent au développement économique, comme en témoigne le fait qu'ils ont créé des comités de développement économique à l'échelon local et un sous-comité économique du Comité consultatif inter-districts, qui a rédigé un excellent rapport sur l'économie du Territoire. L'Administration envisage d'augmenter l'effectif du personnel de planificateurs au siège et, en même temps, de maintenir la planification dans le cadre de ce que désirent les autochtones.

67. M. FORSYTHE (Australie) demande ce que pense l'Autorité administrante de la recommandation de la Mission de visite touchant la création de petites industries.

68. M. GODING (Représentant spécial) dit qu'il est très possible que la petite industrie devienne un des importants domaines d'activité économique accrue dans le Territoire sous tutelle. Comme il n'est pas

facile de créer de petites industries sans avoir un programme de commercialisation soigneusement élaboré, l'Administration envisage d'adjoindre à son personnel un spécialiste de la commercialisation.

69. M. FORSYTHE (Australie) demande si le représentant spécial pense que le Territoire pourra accéder à l'autonomie dans un délai raisonnable et dans quelles principales directions on envisage le développement.

70. M. GODING (Représentant spécial) déclare que l'Administration poursuivra ses programmes d'amélioration et de diversification de l'agriculture, d'amélioration de techniques de pêche et d'utilisation productive des ressources, y compris la main-d'œuvre. Il pense que le Territoire pourra parvenir à se suffire économiquement.

71. En réponse à une autre question de M. FORSYTHE (Australie), M. GODING (Représentant spécial) précise que le Sous-Comité permanent du développement économique a étudié le développement des pêcheries, la formation de capital et les méthodes de financement, les industries artisanales, les ressources en bois, les ressources minérales et la commercialisation.

72. Pour ce qui est de la formation de capital, les autorités ont bénéficié des services d'un membre du personnel de la Commission du Pacifique sud, un banquier néo-zélandais qui procède à l'heure actuelle à une enquête dans le Territoire. Un expert de l'exploitation forestière tropicale a étudié les ressources en bois du Territoire sous tutelle et un ingénieur des mines, qui a des attaches avec l'une des grandes compagnies américaines d'aluminium, a récemment effectué une étude sur les ressources de bauxite de l'île de Babelthuap.

La séance est levée à 13 h 5.